



Pantin, le

13 JUIN 2019

**Mesdames et Messieurs les membres du  
Comité de pilotage du site Natura 2000  
« Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de  
Rosny »**

**Réf :** SET/PH/JFA/SCD/FK – N°19-0342  
*Service Expertise Technique*  
**Affaire suivie par :** Sophie COSTE-DURIEUX  
**Tél. :** 01 83 65 38 87  
**Courriel :** scostedurieux@aev-iledefrance.fr

Objet : Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, une copie du compte-rendu de la huitième réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny qui s'est tenue le 7 février 2019 dans les locaux de l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France, Ferme des huit routes, à Rosny-sur-Seine.

Comme indiqué dans le courrier d'invitation du 31 janvier 2019, transmis par la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, cette réunion avait pour objet de procéder au renouvellement de la Présidence du Comité de pilotage.

La seule candidature enregistrée, celle de Monsieur GOURIOU, Maire de Moisson et, Président actuel, a été retenue à l'unanimité par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements présents à cette réunion. Le quorum étant réuni, ce compte-rendu atteste de sa désignation. Monsieur GOURIOU est ainsi renouvelé pour 3 ans dans ses fonctions de Président du Comité de pilotage du site Natura 2000.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

**Le Directeur Général**

**Philippe HELLEISEN**



## Liste des destinataires

### « ZPS Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny »

Madame la Directrice Agence de l'Eau Seine Normandie  
Monsieur le Directeur Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie  
Monsieur le Préfet Préfecture des Yvelines  
Monsieur le Préfet Préfecture du Val d'Oise  
Monsieur le Sous-Préfet Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie  
Monsieur le Directeur Direction Départementale des Territoires des Yvelines  
Monsieur le Directeur Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise  
Madame la Présidente Conseil Régional IDF  
Monsieur le Président Conseil Départemental des Yvelines  
Monsieur le Président Conseil Départemental du Val d'Oise  
Monsieur le Maire BOISSY MAUVOISIN  
Monsieur le Maire JOUY MAUVOISIN  
Monsieur le Maire MANTES LA JOLIE  
Monsieur le Maire PERDREAUVILLE  
Monsieur le Maire BONNIERES SUR SEINE  
Monsieur le Maire LA VILLENEUVE EN CHEVRIE  
Madame le Maire LOMMOYE  
Monsieur le Maire MERICOURT  
Monsieur le Maire MOUSSEAUX SUR SEINE  
Monsieur le Maire ROLLEBOISE  
Monsieur le Maire FOLLAINVILLE DENNEMONT  
Monsieur le Maire GUERNES  
Monsieur le Maire SAINT MARTIN LA GARENNE  
Monsieur le Maire ROSNY SUR SEINE  
Monsieur le Maire FRENEUSE  
Monsieur le Maire MOISSON  
Monsieur le Maire BREVAL  
Madame le Maire VETHEUIL  
Monsieur le Président Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise  
Monsieur le Président Communauté de Communes Vexin Val de Seine  
Monsieur le Président Communauté de communes Les portes de l'Ile-de-France  
Madame la Présidente Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France  
Monsieur le Président Syndicat intercommunal du PNR du Vexin Français  
Monsieur le Directeur Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA)  
Monsieur le Président Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France  
Monsieur le Président Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France

#### **Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France**

Cité régionale de l'environnement

90-92 avenue du Général Leclerc – 93 500 PANTIN

Téléphone : 01 83 65 38 00 –

[www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)



Monsieur le Président	Union Nationale des Industries de Carrières et d'Exploitation de Matériaux
Monsieur le Président	Syndicat interdépartemental de la propriété privée rurale de l'Ile-de-France
Monsieur le Délégué	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
Monsieur le Président	Forestiers privés d'Île-de-France
Monsieur le Président	Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président	Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président	CoDéRando 78
Monsieur le Président	CoDéRando 95
Monsieur le Président	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile-de-France (CSRPN)
Monsieur GADOUM	Membre du CSRPN et Référent du site Natura 2000
Monsieur le Directeur	Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)
Monsieur le Délégué	Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) d'Île-de-France
Madame la Présidente	Association Yvelines Environnement
Monsieur le Président	Association Val d'Oise Environnement
Monsieur le Président	Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE)
Monsieur FERRE	Chef par intérim du Service interdépartemental d'Île-de-France – Ouest de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
Monsieur le Président	Syndicat mixte de l'île de loisirs des Boucles de la Seine (BPAL)
Monsieur le Président	Union pour la Protection de la Boucle de Moisson et de ses Habitants (UPBMH)
Monsieur BAUDOIN	Ornithologue

**Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France**

Cité régionale de l'environnement

90-92 avenue du Général Leclerc – 93 500 PANTIN

Téléphone : 01 83 65 38 00 –

[www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)

## Compte rendu du 8<sup>ème</sup> Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 1112012 des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny

- 7 février 2019, Ferme des huit routes, Forêt de Rosny -

### Étaient présents ou représentés,

Madame Chantal CLERC, Directrice adjointe à la DDT des Yvelines, représentant le Préfet des Yvelines
Madame Sylvie FORTEAUX, Cheffe de projet pilotage et animation Natura 2000 à la DRIEE, représentant le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France
Madame Sybille MULLER, Adjointe au chef du service de l'environnement à la DDT des Yvelines, représentant la Directrice départementale des territoires des Yvelines
Monsieur Jean-Jacques LEFOLL, Adjoint au Maire de Follainville-Dennemont, représentant le Maire
Monsieur Didier JOUY, Maire de Freneuse
Monsieur Alain BERTRAND, Maire de Jouy-Mauvoisin
Monsieur Pascal POYER, Maire de Perdreauxville
Monsieur Alain PEZZALI, Maire de La Villeneuve en Chevie et Président de la Communauté de communes Les portes de l'Ile-de-France
Madame Sixtine LE RASLE, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture de la région Ile-de-France
Monsieur Raoul DE LA PANOUSE, Vice-Président représentant le Président des Forestiers privés d'Ile-de-France
Madame Virginie LE MESLE, Technicienne représentant le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France - Centre
Monsieur Hervé CHIAVERINI, Responsable foncier environnement, Lafarge Granulats France, représentant le Président de la section Ile-de-France de l'Union Nationale des Industries de Carrières et d'Exploitation de Matériaux
Madame Corinne DUMONT, représentant la Présidente d'Yvelines Environnement
Monsieur André TILLOUS, représentant le Président du Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines
Monsieur Serge GADOUM, membre du CSRPN Ile-de-France représentant le Président
Madame Laurence BOITEUX, Naturaliste, représentant le Président de la LPO

### Étaient excusés,

Monsieur le Préfet du Val d'Oise
Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France
Madame la Directrice régionale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise
Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines
Monsieur le Sous-Préfet de la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie
Monsieur le Maire de Boissy-Mauvoisin
Monsieur le Maire de Bonnières-sur-Seine
Monsieur le Maire de Breval
Monsieur le Maire de Guernes
Madame la Maire de Lommoye
Monsieur le Maire de Mantes-la-Jolie
Monsieur le Maire de Moisson et Président du Comité de pilotage
Monsieur le Maire de Mousseaux-sur-Seine



ile de France



Monsieur le Maire de Méricourt
Monsieur le Maire de Rolleboise
Monsieur le Maire de Rosny-sur-Seine
Monsieur le Maire de Saint-Martin-la-Garenne
Madame la Maire de Vétheuil
Monsieur le Président de la communauté urbaine GPSEO
Monsieur le Président de la Communauté de communes Vexin Val de Seine
Monsieur le Directeur de l'établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval
Monsieur le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président de la Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président du Syndicat de la propriété privée rurale d'Ile-de-France
Monsieur le Président du Codérando 95
Monsieur le Président de la Fédération interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France
Monsieur le Président de l'UPBMH
Monsieur le Président de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement
Monsieur le Président du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
Monsieur le Président de l'Association Val d'Oise Environnement

**Assistaient également à la réunion :**

Madame Sophie COSTE-DURIEUX, Chargée de mission Natura 2000, AEV
Monsieur Jean-François ANTOINE, Responsable de la mission Environnement, AEV
Monsieur Olivier PRATTE, Conservateur RNR de la boucle de Moisson, AEV
Madame Christine CAILLIERE, Technicienne, AEV
Madame Morgane LE COQ, Technicienne, AEV
Monsieur Nicolas PROU, Technicien, AEV
Madame Valérie DANTO, Chargée de mission prospective territoriale des Yvelines et des Hauts-de-Seine, AEV
Monsieur Romain CLEMENT-PALLEC, Chargé d'études Natura 2000 à la DRIEE
Monsieur Jacques PONET, Chef de l'unité forêt chasse et milieux naturels à la DDT des Yvelines
Monsieur Nicolas FLON, Adjoint au chef de l'unité forêt chasse et milieux naturels à la DDT des Yvelines
Monsieur Philippe GALLOT, Chargé de mission territorial à la DDT des Yvelines
Monsieur Laurent CARDIN, Chargé d'études Natura 2000 et biodiversité à la DDT des Yvelines
Madame Maïlys ALISON, Chargée de mission Nature biodiversité à la Région Ile-de-France
Monsieur Jérémy LE RAY, Chargé de mission FEADER à la Région Ile-de-France
Madame Anne-Laure SCHAB, Chargée de missions à la Communauté de communes Les portes d'Ile-de-France
Monsieur Philippe BLIARD, Directeur industriel des Carrières du Boulonnais, Groupe CB
Monsieur Régis SAINTIER, Responsable activités, Ile de Loisirs des Boucles de Seine
Monsieur Gérard BAUDOIN, Naturaliste



Île-de-France



### Ordre du jour :

- Élection du Président du COPIL par les élus des collectivités territoriales de situation,
- Rappel sur la démarche Natura 2000 et l'avancement du programme,
- Suivis ornithologiques,
- Mesures agro-environnementales et climatiques (MAE-C) souscrites,
- Contrats Natura 2000 signés et en projet,
- Charte Natura 2000,
- Communication et site Internet,
- Procédure d'évaluation des incidences Natura 2000.
- Une visite de terrain était ensuite prévue dans la forêt de Rosny avec présentation des contrats Natura 2000 mis en œuvre

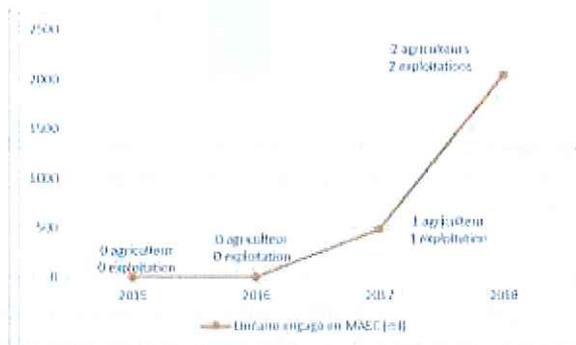
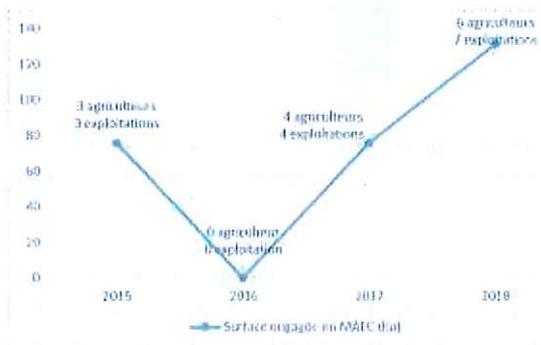
La Directrice adjointe à la DDT des Yvelines, représentant le Préfet des Yvelines, Madame Clerc, invite dans un premier temps les élus des collectivités territoriales et leurs représentants à se prononcer sur le renouvellement de la candidature de Monsieur Gouriou, en tant que Président du COPIL, seule candidature présentée au Préfet des Yvelines par courrier du 27 octobre 2018.

Les élus présents se prononcent à l'unanimité en faveur de sa candidature. Madame Clerc annonce alors que Monsieur Gouriou est désigné Président du COPIL.

Monsieur Gouriou n'a pu être présent le jour du COPIL pour raisons médicales.

La parole est ensuite donnée à Sophie Coste-Durieux, nouvelle animatrice du site Natura 2000 à l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France, pour la présentation et le déroulé de l'ordre du jour.

En ce qui concerne les MAE-C, sur les vingt agriculteurs présents sur le PAEC, dix ont des contrats et l'ensemble des parcelles engagées s'étend sur 282,45 hectares soit 27% de la SAU de la ZPS.



**Graphiques 1 et 2 :** Surfaces / linéaire et nombre d'agriculteurs / d'exploitations engagés par mesure et par an au sein du territoire entre 2015 et 2018





## Les contrats Natura 2000 en cours

- 2016-2020 : Propriété régionale de Flicourt  
- Renforcement de haie: 11000€ maximum



Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France

## Les contrats Natura 2000 en cours

- 2016 - 2020 :  
– RNR de Moisson : maintien des landes et pelouses  
par abattage des résineux, fauche et broyage  
366 156,00 €



Photo C. Fouqueray



Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France

41

## Les contrats Natura 2000 en cours

- 2019: Lafarge Sandrancourt - réhabilitation du radeau à sternes – 13 092 €



Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France

57

Trois contrats sont en projet avec un sur l'île de loisirs des boucles de la Seine, un sur l'île Aumone à Mantes-la-Jolie et un sur Guernes en propriété privée.

Par rapport à la Charte Natura 2000, l'animatrice doit prendre contact avec les différents propriétaires qui souhaitent adhérer.

Sur le volet communication, il est prévu de mettre à jour la plaquette du site Natura 2000. Pour les suivis ornithologiques, Monsieur Baudoin, ornithologue, présente des éléments détaillés de suivis sur les espèces suivantes :

- L'Œdicnème criard – état des lieux. Monsieur Baudoin indique que l'essentiel des populations se situe davantage sur les gravières que dans les zones agricoles. Une diminution des rassemblements postnuptiaux dans la boucle de Guernes a été observée.
- Le Pic noir et le Pic mar en forêt de Rosny – présentation du protocole de suivi. Une zone tampon sur un rayon de 200 mètres (territoire de 15 hectares) est appliquée. L'étendue des territoires occupés par les oiseaux peut ainsi être évaluée. Un total de 65 cantons utilisés a été comptabilisé.
- La Sterne pierregarin – installation du radeau sur le site de Sandrancourt / Lafarge Granulats – contrat Natura 2000 2019. Un bilan des dix années démontrant le succès du radeau est



présenté. Le radeau actuel est endommagé et sera remplacé en mars 2019. Il fait l'objet d'un nouveau contrat Natura 2000.

Pour les études d'incidences, Monsieur Cardin, DDT des Yvelines, rappelle dans un premier temps ce qu'est une évaluation d'incidence et présente ensuite un état des lieux. Le nombre d'études d'incidence a augmenté entre 2016 et 2018. Pour le site Natura 2000, la part dominante des études d'incidences concerne les manifestations sportives. Également, les coupes de bois et exploitations de carrières sont une part importante des dossiers soumis à examen.

Toutes les présentations sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://boucledemoisson.n2000.fr/agir-pour-la-biodiversite/telechargement>

### **Échanges :**

#### MAE-C :

Monsieur Baudoin est surpris de voir autant de MAE-C sur Guernes alors qu'il n'y a surtout que des grandes cultures monospécifiques dans ce secteur et sur lesquelles aucun œdicnème criard ne niche.

L'animatrice du site précise que cela concerne peut-être les parcelles de Monsieur Taillard qui, pour la plupart, ont été engagées en 2018 avec mise en place des couverts en septembre de la même année.

Pour Monsieur Baudoin, il est important de croiser la localisation des MAE-C avec les observations de populations d'œdicnèmes criards.

Monsieur Ponet, DDT des Yvelines, précise l'importance que les agriculteurs s'engagent et entrent dans cette logique.

Monsieur De La Panouse, Vice-Président représentant le Président des Forestiers privés d'Ile-de-France, s'étonne que les exploitants agricoles du territoire ne soient pas invités. Il est décidé de les inviter dès le prochain comité de pilotage.

#### Création d'un Comité :

Madame Dumont, Yvelines Environnement, et Monsieur Baudoin souhaiteraient que soit mis en place un Comité scientifique qui permettrait de mieux réfléchir aux différentes mesures à mettre en place dans le cadre du Document d'objectifs.

La DRIEE précise qu'il est tout à fait possible de mettre en place un Comité technique. C'est prévu dans le Document d'objectifs. En ce qui concerne l'appellation de cette instance, il faudra réfléchir à ce qui est le plus approprié car Madame Dumont et Monsieur Baudoin insistent sur le terme « scientifique » qui doit être utilisé pour davantage de crédibilité.

Il est important d'impliquer les agriculteurs, sylviculteurs et chasseurs. Les populations de certaines espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire diminuent, il est urgent d'agir.

Monsieur Ponet précise qu'il est d'ailleurs important de pouvoir évaluer les effets des contrats Natura 2000 afin de justifier l'utilisation des fonds européens (FEADER).



Concernant les travaux évaluatifs, Monsieur Jérémy LE RAY, Région Île-de-France, précise qu'ils relèvent une grande importance dans le cadre de la programmation FEADER actuelle. En effet, la Région, autorité de gestion, doit rendre compte chaque année (30 juin) sur l'utilisation des crédits communautaires en Île-de-France. Des éléments relatifs aux habitats et aux espèces peuvent être demandés par la Commission européenne. Il est également rappelé que Natura 2000 étant une politique européenne, les institutions communautaires sont très vigilantes aux opérations financées.

Concernant, le paiement des aides MAE-C, Monsieur LE RAY, souligne que le démarrage a été long et complexe. Cela est principalement dû au développement des outils informatiques de gestion des aides par l'ASP. Aujourd'hui, le retard a été fortement résorbé en Île-de-France (ce n'est pas le cas dans toutes les régions) : les annuités des contrats 2015 ont été payées entièrement, et celles de 2016 et 2017 ont été traitées dans leur grande partie par les DDT(s). Les premiers paiements des annuités 2018 vont démarrer en mars.

De plus, et pour conclure, il précise que les bilans des PAE-C Natura 2000 fournis à la Région et à la DRIAIF au début de l'année 2019 étaient bons et qu'ils permettent de noter que les crédits publics sont utilisés en respectant le ciblage des zones à fort enjeu de biodiversité.

#### Ilots de senescence sur la forêt de Rosny :

Monsieur Prou précise que cela concerne 80 hectares soit, 8% de la forêt de Rosny. C'est une perte économique mais un vrai gain écologique. Il s'agit d'un vrai investissement pour l'AEV car normalement, 3% sont obligatoires dans les plans de gestion forestiers habituels pour les forêts publiques.

Monsieur Ponet souligne l'importance de cet investissement.

Les arbres à cavité sont essentiels notamment pour les pics et les chiroptères.

Monsieur Prou indique que les arbres morts sur pied sont laissés sur place sauf si cela impacte la sécurité du site (proximité des chemins notamment).

#### Études d'incidence :

Madame Dumont demande quel est le délai légal de dépôt d'un dossier. D'après elle, ils sont souvent envoyés trop tard.

Monsieur Cardin indique que réglementairement parlant le délai de dépôt du dossier de déclaration varie entre un et deux mois en fonction des caractéristiques de la manifestation sportive.

Monsieur Baudoin précise qu'il faut éviter ce qui s'est passé pour le championnat de France de cyclisme. Le survol était interdit en dessous de cinq cent mètres (cela n'a pas été simple à obtenir) et cela n'a pas été respecté. Les organisateurs devraient avoir la carte du site Natura 2000.

Monsieur Ponet ajoute que certains organisateurs de manifestations récurrentes ont cette information mais pour les nouvelles, c'est moins évident. Les grosses fédérations peuvent obtenir ces éléments par leur bureau d'études, les préfectures et sous-préfectures.



\* Île-de-France



Monsieur Chiaverini, Lafarge, insiste sur le fait que ce n'est pas simple d'avoir les bonnes informations.

Monsieur Ponet propose que l'on travaille sur des chartes de manifestation.

L'animatrice indique que cela a été fait pour la base de loisirs de Jablines sur le site Natura 2000 des Boucles de la Mame (cf. document en annexe 1).

Toutefois, Madame Dumont s'interroge sur la fiabilité et l'intérêt d'un tel document car il faut vérifier chaque année les parcours au regard des zones connues de nidification.

Monsieur Ponet répond qu'une telle charte peut indiquer que pour chaque année, les organisateurs doivent représenter leur nouveau parcours.

#### Visite de la forêt de Rosny – contrats Natura 2000

La suite de la journée se déroule dans la forêt de Rosny. Monsieur Prou guide la visite avec un focus sur les pelouses calcicoles et les îlots de senescence qui font tous deux l'objet de contrats Natura 2000. Les débats s'articulent avec les ornithologues, Région Ile-de-France, DRIEE, DDT, chambre d'agriculture et département autour des problématiques qu'engendrent un contrat Natura 2000, des besoins écologiques des espèces.



Milan noir	Plans d'eau et leurs abords
Bondrée apivore	Boisements
<b>Présent en hivernage (1<sup>er</sup> novembre – 28 février)</b>	
Butor étoilé	Plans d'eau et leurs abords
<i>Fuligule nyroca</i>	Plans d'eau et leurs abords
<i>Harle piette</i>	Plans d'eau et leurs abords
Fuligule milouin	Plans d'eau et leurs abords
Fuligule morillon	Plans d'eau et leurs abords
Goéland argenté	Plans d'eau et leurs abords
Goéland brun	Plans d'eau et leurs abords
Goéland leucophée	Plans d'eau et leurs abords
Grand cormoran	Plans d'eau et leurs abords
Grèbe huppé	Plans d'eau et leurs abords
Mouette rieuse	Plans d'eau et leurs abords
<b>Présent toute l'année</b>	
Martin-pêcheur d'Europe	Plans d'eau et leurs abords
Vanneau huppé	Prairies rases
Pic noir	Boisements
Pic mar	Boisements
<b>Migrateurs (Passages 15 septembre – 30 novembre et 15 février – 30 avril)</b>	
<i>Chevalier sylvain</i>	Plans d'eau et leurs abords
<i>Guifette noire</i>	Plans d'eau et leurs abords
<i>Mouette pygmée</i>	Plans d'eau et leurs abords

En gras les espèces Annexe I de la DO nicheuses ou hivernantes ayant justifié la désignation du site.

En italique les espèces Annexe 1 de la DO migratrices régulières ayant justifié la désignation du site.

Autres : espèces migratrices non Annexe 1 ayant justifié la désignation du site car en effectif suffisant.

#### 4. Impacts

Le passage de manifestations sportives (VTT, course à pied, course d'orientation,...) occasionne un dérangement de plusieurs manières sur les espèces d'oiseaux concernées.

Pression potentielle	Incidence	Dérangement induit sur les espèces
Piétinement	Élargissement des sentiers, tassement, réduction du couvert végétal	Dégradation habitats, destruction des nids et des poussins des espèces nichant au sol.
Piétinement des berges	Dégradation des berges, augmentation de la turbidité	Dégradation habitats aquatiques, destruction des nids et des poussins des espèces nichant aux abords des plans d'eau.
Passage	Présence visible Bruit	Dérangement de l'oiseau. Fuite ou déplacement.
Lumière	Pollution lumineuse en nocturne	Dérangement de l'oiseau. Perturbation de la migration.

Les habitats et les espèces protégées par Natura 2000 sont rares et sensibles.

Le dérangement de l'oiseau dans ses fonctions vitales (nidification, alimentation, repos, migration) augmente la mortalité et menace la pérennité de l'espèce.

### 5. Engagements :

L'organisateur s'engage à respecter différentes mesures pour réduire l'impact de sa manifestation sur l'avifaune présente.

- Dans tous les cas, l'organisateur s'engage à ce que la manifestation respecte les points suivants :

- Les lieux de rassemblement de la manifestation (accueil, parkings, toilettes, buvette, restauration, départ/arrivée, installations lumineuses en nocturne) sont en zone VERTE uniquement
- Aucun déchet n'est laissé sur site et le tri sélectif est encouragé

- Cocher la(les) case(s) qui correspondent au parcours emprunté par la manifestation.
- La manifestation est prévue entièrement en zone VERTE : Il n'y a pas de restrictions supplémentaires. Passer à la signature.

- La manifestation passe en partie en zone JAUNE mais hors zone ROUGE, c'est une alerte écologique. L'organisateur s'engage à respecter les points suivants :

- Les participants et autres personnes présentes ne circulent pas en dehors des chemins. Ou, s'ils s'écartent des chemins, c'est à  pied ou à cheval uniquement
- En cas d'accès aux plans d'eau, les participants et autres personnes présentes restent en zone JAUNE et ne pénètrent pas en zone ROUGE
- Si nocturne : la manifestation se déroule obligatoirement en dehors de la période 15 février – 15 octobre et l'éclairage est uniquement individuel (lampe torche et frontale)
- Il n'y a pas passage d'engins motorisés<sup>1</sup>

- La manifestation passe en partie en zone ROUGE donc en zone sensible. L'organisateur s'engage à préserver ces milieux fragiles en respectant les points suivants :

- La manifestation ne dépasse pas 300 personnes (organisateur, bénévoles et public compris)
- Aucune personne ne circule ni n'est postée en dehors des chemins
- Il n'y a pas de mise à l'eau, sortie d'eau, ni aucun passage dans l'eau en zone ROUGE
- Pour une course d'orientation, les balises temporaires ne sont pas positionnées en dehors des chemins
- Si nocturne : la manifestation se déroule obligatoirement en dehors de la période 15 février – 15 octobre et l'éclairage est uniquement individuel (lampe torche et frontale)
- Il n'y a pas passage d'engins motorisés<sup>1</sup>

- La manifestation a lieu entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août donc en période de nidification (et non strictement en zone VERTE) : l'organisateur contacte impérativement l'animateur Natura 2000\* pour adaptation et validation du parcours et de l'emplacement des points de ravitaillement

À (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Cachet :

<sup>1</sup> Sauf secours et organisation

\* Contact animateur Natura 2000 : [natura2000@aev-iledefrance.fr](mailto:natura2000@aev-iledefrance.fr)





ile de France



#### Sanctions administratives encourues

Conformément aux articles L. 414-5 et L. 171-B-I du code de l'environnement, dans le cas où le déclarant réaliserait son projet sans évaluation des incidences, sans l'autorisation ou la déclaration prévue à l'article L. 414-4 du même code ou en méconnaissance de l'autorisation délivrée ou de la déclaration, il s'exposerait à une mise en demeure de la part de l'autorité administrative compétente de régulariser sa situation dans un délai qu'elle détermine.

Si, à l'expiration du délai imparti, il n'a pas été déféré à la mise en demeure, conformément à l'article L. 171 B-II du code de l'environnement, l'autorité administrative compétente peut arrêter une ou plusieurs des sanctions administratives suivantes :

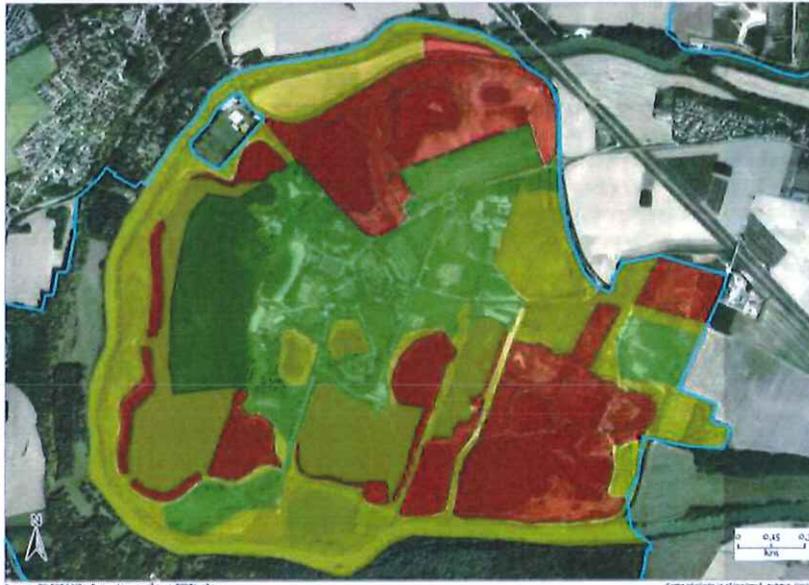
- 1° L'obligation à consigner entre les mains d'un comptable public avant une date qu'elle détermine une somme correspondant au montant des travaux ou opérations à réaliser. La somme consignée est restituée au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou opérations ;
- 2° Faire procéder d'office, en lieu et place de la personne mise en demeure et à ses frais, à l'exécution des mesures prescrites ; les sommes consignées en application du 1° sont utilisées pour régler les dépenses ainsi engagées ;
- 3° Suspendre le fonctionnement des installations et ouvrages, la réalisation des travaux et des opérations ou l'exercice des activités jusqu'à l'exécution complète des conditions imposées et prendre les mesures conservatoires nécessaires, aux frais de la personne mise en demeure ;
- 4° Ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 15 000 € et une astreinte journalière au plus égale à 1 500 € applicable à partir de la notification de la décision la fixant et jusqu'à satisfaction de la mise en demeure.

#### Sanctions pénales encourues

Conformément à l'article L. 415-7 du code de l'environnement, est puni de 30 000 euros d'amende et six mois d'emprisonnement le fait de réaliser un programme ou un projet d'activités, de travaux, d'aménagement, d'ouvrage ou d'installation ou une manifestation ou une intervention sans se conformer à la mise en demeure de procéder à l'évaluation des incidences Natura 2000, de procéder à la déclaration ou d'obtenir l'autorisation prévue à l'article L. 414-4 ou de respecter l'autorisation délivrée ou la déclaration. La peine est doublée lorsque l'infraction a causé une atteinte aux habitats naturels ou aux espèces végétales ou animales ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés.

### EIN manifestations sportives

Projet de code de bonnes pratiques



#### Légende

zones Natura 2000  
directive Oiseaux  
(ZPS)

#### SENSIBILITE

- 1 zone loisirs
- 2 zone intermédiaire
- 3 zone sensible

